

## Évolution de la carte des enseignements de spécialité

---

### Instruction du 25 septembre 2025 relative à l'évolution de la carte des enseignements de spécialité – rentrée 2026

**Division des établissements  
Bureau de l'offre de formation**

Affaire suivie par :

Sylvain VIVIEN

Tél : 01 57 02 69 24

Mél : [ce.dos-of@ac-creteil.fr](mailto:ce.dos-of@ac-creteil.fr)

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex

---

*Texte adressé à mesdames et messieurs les proviseurs de lycée, mesdames et messieurs les proviseurs des lycées généraux et technologiques et polyvalents publics et privés.*

*S/c de mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.*

---

#### Références :

- Arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'organisation et aux volumes horaires des enseignements du cycle terminal des lycées, sanctionnés par le baccalauréat général
- Arrêté du 16 juillet 2018 portant organisation et volumes horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées sanctionnés par le baccalauréat technologique, séries « sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) », « sciences et technologies de laboratoire (STL) », « sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A) », « sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) », « sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) », « sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) »

#### Annexes :

- *Projet d'ouverture de l'enseignement de spécialité EPPCS*
  - *Liste des Enseignements De Spécialité des classes de 1ère et Terminale des voies générale et technologique du secteur public et privé sous contrat*
- 

Cette instruction a pour objet de présenter les modalités d'évolution de la carte des Enseignements De Spécialité (E.D.S.).

---

Les demandes d'évolution de la carte des enseignements de spécialité (ouverture / fermeture) sont à saisir par les chefs d'établissement au moyen de l'enquête accessible par le lien ci-dessous :

<https://portail-creteil.colibris.education.gouv.fr/evolution-de-loffre-de-formation-rentree/>

Ce questionnaire doit être complété **entre le 29 septembre et le 18 octobre 2025** au plus tard.

Pour les demandes d'ouverture de l'enseignement de spécialité éducation physique, pratiques et culture sportives (EPPCS), il convient de compléter – en plus du questionnaire – le document joint.

Si aucune évolution n'est envisagée, il n'est pas nécessaire de renseigner cette enquête.

Nous rappelons que toute augmentation du nombre d'enseignements de spécialité est financée dans le cadre de la dotation habituelle (ou sur moyens propres).

Les demandes d'ouverture d'enseignements optionnels font l'objet d'une procédure spécifique communiquée dans ce même bulletin académique.

**Pour le recteur et par délégation,  
La secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives,  
Francette DALLE MESE**